

## INFO-PARENT

### Rentrée scolaire 2025-2026

#### Dates à retenir

2 septembre	<b>Journée pédagogique</b> 18 h 30 : Rencontre de parents (préscolaire)
3 septembre	Rentrée scolaire
9 septembre	18 h 15 à 19 h 00: Assemblée générale des parents pour tous (à St-Louis) 19 h 10 à 20 h 00: Rencontre de parents St-Louis
10 septembre	Photo scolaire Ste-Anne
11 - 12 septembre	Photo scolaire St-Louis
11 septembre	18 h 15 à 19 h 00: Rencontre de parents Ste-Anne
16 septembre	18 h 30 : Assemblée générale du volet alternatif
22 septembre	Reprise photo scolaire
23 septembre	Journée pédagogique

#### Rentrée progressive | Préscolaire

##### ÉCOLE STE-ANNE

Vous avez reçu par courriel l'information concernant le groupe de votre enfant (A ou B). La rentrée progressive pour les élèves du préscolaire se vivra de la façon suivante :

##### GROUPE A

Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre	Vendredi 5 septembre	Lundi 8 septembre
18h30 Rencontre de parents (sans enfant)	9h00 à 10h00 Accueil avec les parents	École toute la journée	Congé à la maison	Premier jour d'école tous ensemble

##### GROUPE B

Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre	Vendredi 5 septembre	Lundi 8 septembre
18h30 Rencontre de parents (sans enfant)	10h30 à 11h30 Accueil avec les parents	Congé à la maison	École toute la journée	Premier jour d'école tous ensemble



Lors des trois journées de rentrée progressive, le service de garde sera disponible. Afin de bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant **au plus tard le 28 août 16h00**, en complétant le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant <https://forms.gle/ABoSAzrvqwh4Uffe9> ou en scannant le code QR avec votre téléphone intelligent.

## Débarcadère et stationnement aux abords de l'école

### SAINTE-ANNE

#### MATIN

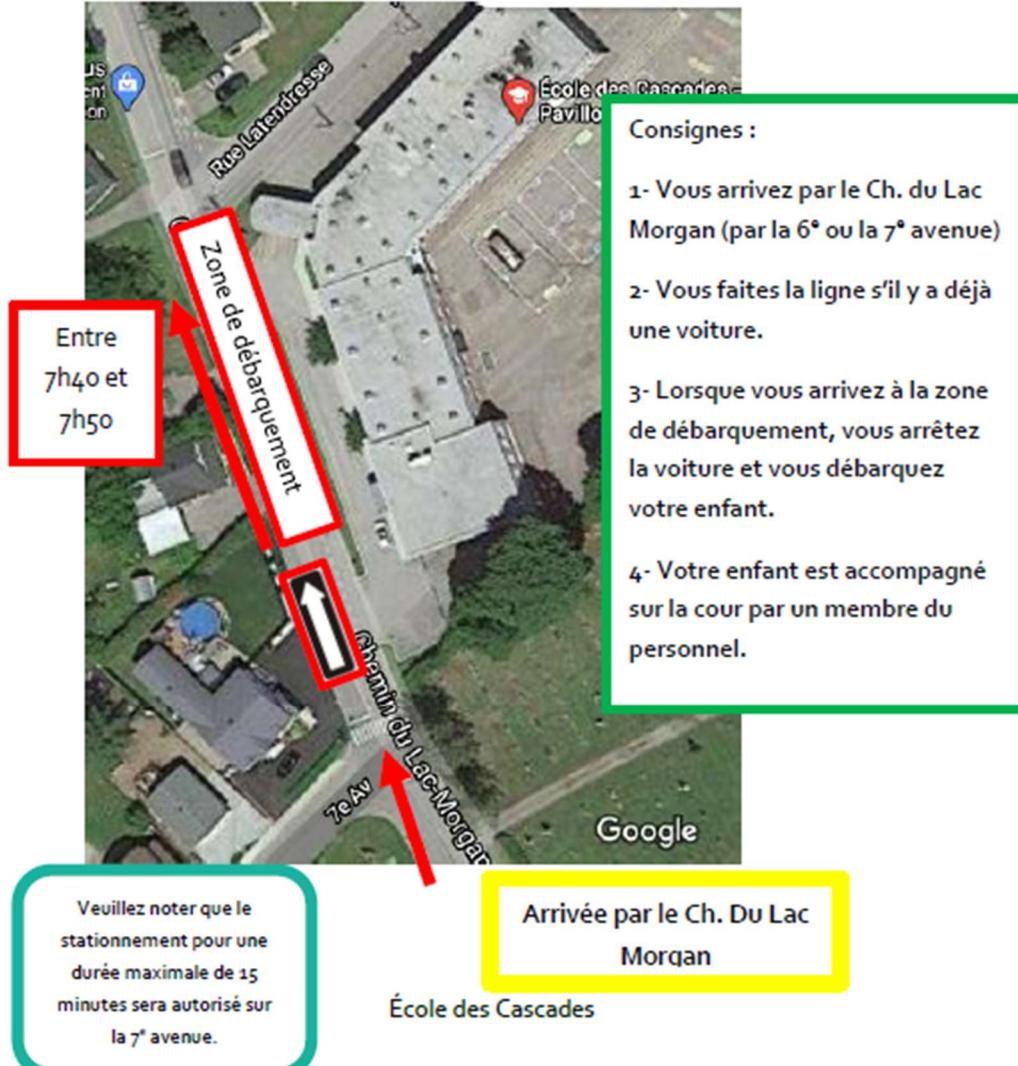
Entre 7 h 40 et 7 h 50, nous attendons les marcheurs et les voitures sur le Chemin du Lac Morgan selon le plan de débarquement ci-dessous. Veuillez noter qu'il n'y aura **aucune surveillance sur la cour d'école avant 7 h 40**. Le Chemin du Lac Morgan (devant l'école) sera sens unique durant cette période. Vous devez vous arrêter sur le bord du trottoir et vos enfants débarqueront. Ils seront alors pris en charge par des membres du personnel. **Aucune voiture ou enfant ne sera accepté après 7 h 50** à cause de l'arrivée des autobus. **Pour les parents qui arriveront après 7 h 50** (cause exceptionnelle), **vous devez attendre que les autobus aient quitté pour venir reconduire votre enfant directement au secrétariat**.

#### SOIR

Les parents viennent chercher leur enfant en faisant une file de voitures à partir de 15 h 10, soit **après les autobus**. Vous pouvez aussi vous stationner dans les rues avoisinantes pour venir chercher votre enfant. Aucun enfant marcheur ou en voiture ne sortira de la cour avant 15 h 10 et **AUCUN parent ne doit se trouver sur la devanture de l'école avant l'heure demandée**. **Aucun changement en fin de journée ne sera accepté à moins d'une situation d'urgence, un appel au secrétariat doit être fait**. **Les élèves inscrits au service de garde doivent être récupéré en tout temps après l'école à la porte du service de garde**.

#### BRIGADIER

Un brigadier sera présent tous les matins et tous les soirs afin d'assurer la sécurité des élèves lors des arrivées et des départs. **Il sera au coin de la 7<sup>e</sup> avenue et du Chemin du Lac Morgan**. Si vous devez traverser la rue avec votre enfant, nous vous suggérons fortement de traverser à cet endroit.





6

Stationnements possibles :  
Rue Sainte-Marie  
Rue Sainte-Anne  
8<sup>e</sup> avenue  
Toutes les rues près la plage

#### Consignes :

Lorsque vous arrivez à pied :

1- Par Ch. du Lac Morgan (près de la 7<sup>e</sup>), vous faites traverser vos enfants au passage piétonniers et ils seront pris en charge de l'autre côté.

2- Par le Ch. du Lac Morgan (près de la rue Lajeunesse), vous laissez votre enfant à l'entrée principale et vos enfants marchent sur le trottoir

## SAINT-Louis

### MATIN

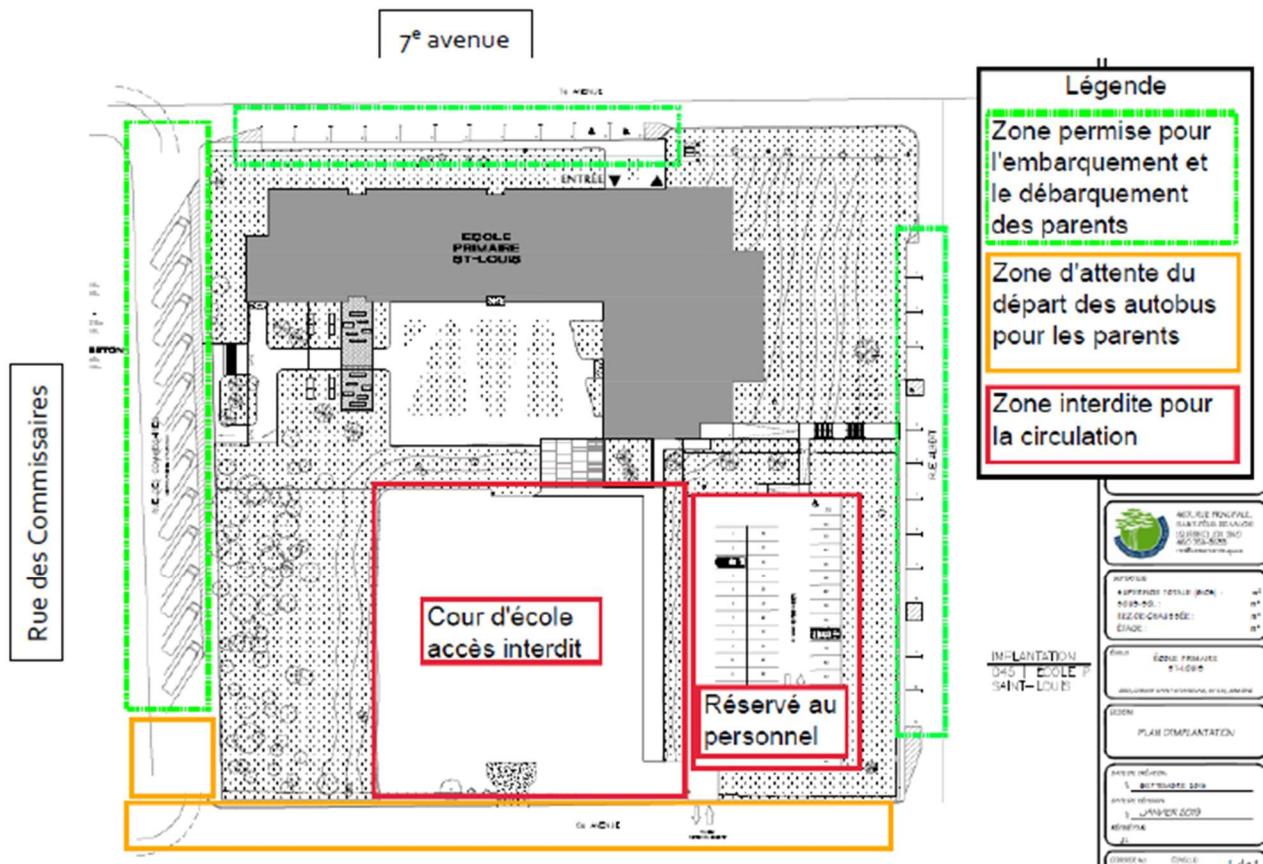
Entre 7 h 44 et 7 h 54, nous attendons les marcheurs et les voitures sur la rue Albert. Veuillez noter qu'il n'y aura **aucune surveillance sur la cour avant 7 h 44**.

### SOIR

Les parents viennent chercher leur enfant à 14 h 54 par la rue Albert dans les stationnements indiqués à cet effet ou par la rue des Commissaires **SEULEMENT après le départ des autobus. Aucun changement en fin de journée ne sera accepté à moins d'une situation d'urgence, un appel au secrétariat doit être fait. Les élèves inscrits au service de garde doivent être récupéré en tout temps après l'école à la porte du service de garde.**

### BRIGADIER

Un brigadier sera éventuellement présent tous les matins et tous les soirs afin d'assurer la sécurité des élèves lors des arrivées et des départs. **Il sera au coin de la rue Albert et de la 6<sup>e</sup> avenue.** Nous suggérons fortement aux élèves marcheurs de traverser la rue à cet endroit.



## Transport scolaire

Nous vous invitons à consulter le site Internet du Centre de services scolaire afin d'identifier le numéro d'autobus de votre enfant, ainsi que les heures de départ et de retour. L'information se trouve dans l'onglet *Trouver mon autobus*.

Les enfants qui habitent dans un rayon de 1.6 km de l'école n'ont pas droit au transport en autobus. Vous devrez faire une demande de dérogation à l'école au mois de septembre. Les documents se trouvent dans l'onglet *Transport des élèves du primaire à moins de 1,6 km de l'école*.

<https://csssamarques.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/>

## Absences et retards

Nous vous demandons de prioriser la plateforme Mozaïk pour motiver les absences de votre enfant. <https://portailparents.ca/accueil/fr/> Cela facilitera grandement le travail des secrétaires.

Vous pouvez également communiquer avec le secrétariat **avant 8 h** lorsque votre enfant ne peut être présent selon l'horaire régulier de l'école. Veuillez fournir les informations suivantes :

- Nom de votre enfant
- Groupe repère
- Le motif de l'absence ou du retard.

**Si votre enfant arrive en retard, vous devez accompagner votre enfant au secrétariat et signer le registre des retards. Si vous venez déposer la boîte à lunch de votre enfant durant les heures de classe vous devrez la déposer dans le bac prévu à cet effet près de la porte à l'extérieur. Celle-ci sera remise à votre enfant lors du dîner.**

## Dîner et service de traiteur

### SAINTE-ANNE

Pour l'école Ste-Anne, voici les heures de surveillance de dîner :

- **10h38 à 12h56 : pour les élèves du préscolaire.**
- **11 h 36 à 12 h 53 : élèves du 1<sup>er</sup> cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)**

Il y aura deux dîners :

- **1re et classes TSA : 11h35**
- **2e année à 12h00**

Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école **à partir de 12 h 45** sur la cour arrière.

Les élèves dîneront dans la cafétéria et dans certaines classes. Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Il n'y aura pas de micro-ondes. Les élèves doivent avoir un repas froid, un repas dans un

thermos ou utiliser le service de traiteur. N'oubliez pas de prévoir tous les ustensiles nécessaires au repas de votre enfant.

**\*Par mesure de sécurité, toutes les noix sont interdites à l'école.**

## SAINT-LOUIS

Pour l'école Saint-Louis, voici les heures de surveillance du dîner :

- **11 h 26 à 12 h 46 : pour les élèves du primaire.**

Il y aura deux dîners :

- **Volet 1-2 +3e année + 5e année : 11h26 -**
- **Volet 3-4-5 + 4e année+ 6e année : 11h56.**

Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école **à partir du 12 h 38** en passant par la cour d'école. Aucun élève ne pourra passer par le secrétariat.

Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Il n'y a pas de micro-ondes. Les élèves doivent avoir un repas froid, un repas dans un thermos ou utiliser le service de traiteur. N'oubliez pas de prévoir tous les ustensiles nécessaires au repas de votre enfant.

**\*Par mesure de sécurité, toutes les noix sont interdites à l'école.**

## SERVICE DE TRAITEUR

Les parents qui le souhaitent pourront se prévaloir à nouveau du service de traiteur avec un système de commande de repas en ligne qui seront livrés à l'école en format boîte à lunch. Ce service sera disponible **à du 3 septembre 2025 au 22 juin 2026**. La fiche informative sera envoyée par le sac à dos des élèves, et ce pour les deux écoles. Vous pouvez aussi contacter le service traiteur par courriel : [info@lepetitchaperon.com](mailto:info@lepetitchaperon.com) .

## Communication école-maison

Afin de diminuer la quantité de papier utilisé, veuillez noter que toutes les communications de l'école se feront par courriel ou par Mozaïk portail. Une copie des documents généraux sera également déposée sur le site internet de l'école. Si vous souhaitez une copie papier, veuillez communiquer avec le secrétariat.

En tout temps, nous communiquerons avec vous dans le respect et nous vous demandons de faire de même. Nous ne tolérons aucune forme de violence envers le personnel.

- **Pour joindre le secrétariat de l'école, composez le 450 758-3701 (Sainte-Anne) et le 450 758-3704 (Saint-Louis)**
- **Pour joindre la direction : [anne@csssamaras.gouv.qc.ca](mailto:anne@csssamaras.gouv.qc.ca)  
[stlouis@csssamaras.gouv.qc.ca](mailto:stlouis@csssamaras.gouv.qc.ca)**

## Violence et intimidation

Nous favorisons les comportements pacifiques et le respect de l'autre afin d'être en lien avec la loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (Loi 56). Cette loi « précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de service scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. »

Voici les définitions reconnues par le Ministère de l'Éducation.

### Intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### Violence :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »



Si un geste de violence ou d'intimidation est posé, il y aura des conséquences selon la gravité du geste. **Pour faire un signalement, des fiches sont disponibles au secrétariat ou en ligne sur le site web de l'école dans l'onglet Code de vie et plan de lutte - dossier Plan de lutte ou via ce lien : [Fiche de signalement](#)**

## CSP : Comportements socio-positifs

Adaptation maison du système Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS) appliqué dans plus de 22 000 écoles aux États-Unis. Aux Samares, 22 écoles utilisent le système CSP.

Ce système de renforcement positif permet de définir précisément les comportements attendus, de les enseigner explicitement et de renforcer leurs manifestations, mais aussi d'intervenir efficacement face aux comportements problématiques. Vous aurez le détail des comportements attendus dans le code de vie de l'École des Cascades qui sera à signer et à remettre à l'école. Durant l'année scolaire, les élèves auront droit à des récompenses individuelles, de groupe et pour l'école au complet. Il y aura une chronique concernant les défis mensuels et les avancées de Boulot dans l'info-parents. Soyez à l'affût !

## Conclusion

Enfin, nous espérons que ce guide vous a donné les informations nécessaires pour le bon fonctionnement de la rentrée de votre enfant.  
Nous comptons sur votre collaboration pour qu'ensemble nous puissions faire de la rentrée une expérience positive pour les élèves.  
Nous vous remercions de votre implication au quotidien et nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire.

Ariane Forest-Dubuc, Julie Ouellette et Julie Rondeau  
Équipe de direction